

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Pôle bi-départemental Santé Environnement
 Pôle Santé Environnement de la Gironde

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MARCHEPRIME

MONSIEUR LE DIRECTEUR - COBAN ATLANTIQUE

MONSIEUR LE DIRECTEUR - AGUR

MONSIEUR - AGUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : COBAN : MARCHEPRIME

Prélèvement	00265448	Commune	MARCHEPRIME
Unité de gestion	0016 COBAN : MARCHEPRIME	Prélevé le :	jeudi 31 octobre 2024 à 10h55
Installation	UDI 000431 MARCHEPRIME	par :	LABO LDA33 - FRANCK TALARMEIN
Point de surveillance	P 0000001408 BOURG	Type visite	D1
Localisation exacte	ECOLE - CUISINE - PLONGE -		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	Rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	Rien à signaler			
Température de l'eau	17,9 °C		25	
Chlore libre	0,22 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,22 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00268675

Référence laboratoire : FT6/D1/09313/1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<2,5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	8,1 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	344 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	<0,01 mg/L		0,5	
FER ET MANGANESE				
Fer total	20 µg/L		200	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL				
Température de mesure du pH	21,0 °C			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00265448)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Bordeaux, le 21 novembre 2024

L'ingénieur d'études sanitaires



SABINE GIRAUD